

**Syngenta France SAS**

1 avenue des Près  
CS 10537  
78286 Guyancourt cedex  
Tel: +33 1 39 42 20 00  
Fax: +33 1 39 42 21 88

[www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr)

**Contact médias:**

Glaïeul Mamaghani  
Responsable communication externe  
+33 1 39 42 20 96  
**+33 6 43 45 79 08**

**communiqué de presse**

Bâle, Suisse, 18 avril 2018

**Syngenta annonce un nouvel insecticide contre le paludisme en 1<sup>ère</sup> phase de développement**

Syngenta a annoncé le 18 avril 2018 qu'une nouvelle matière active insecticide avec un nouveau mode d'action qui permet de lutter contre la résistance dans le contrôle des vecteurs du paludisme entrait dans sa première phase de développement.

Cette nouvelle matière active est issue de la collaboration entre Syngenta et le International Vector Control Consortium (IVCC) pour identifier et développer de pistes de recherche de chimie innovante adaptées au contrôle des moustiques vecteurs. Syngenta et IVCC ont commencé leur collaboration en 2009.

L'OMS a recensé 216 millions de cas de paludisme dans plus de 90 pays à travers le monde en 2016. Le paludisme est responsable de la mort d'environ 445 000 personnes chaque année, et beaucoup de ceux qui sont touchés par la maladie sont de petits agriculteurs. Les recherches montrent que lorsqu'un petit exploitant est infecté par le paludisme pendant la moisson, les récoltes chutent de près de 50% et les revenus peuvent baisser de 50%.

Bien qu'il soit encore à éradiquer dans de nombreux pays, le paludisme est une maladie évitable et curable. Depuis 2010, des mesures de prévention et de contrôle améliorées ont permis de réduire considérablement les taux de mortalité à l'échelle mondiale, grâce notamment à l'utilisation de moustiquaires imprégnées et de pulvérisations d'insecticide pyréthrinoïdes dans les maisons. Cependant, ces réductions sont menacées en raison de l'augmentation de la résistance aux insecticides, ce qui diminue l'efficacité globale des programmes de lutte anti-vectorielle.

Pour relever ce défi, Syngenta avec l'IVCC a commercialisé ACTELLIC® 300CS, une solution de lutte contre les moustiques. En 2013, le produit a reçu une recommandation officielle d'usage de l'Organisation Mondiale de la Santé et on estime qu'en 2017, ce produit de contrôle à long terme a protégé environ 34 millions de personnes dans les pays endémiques.

Erik Fyrwald, PDG de Syngenta, a déclaré : « Avec Actellic® 300CS, nous obtenons des résultats remarquables, mais nous sommes pleinement conscients que de nouvelles solutions sont nécessaires pour un contrôle durable des vecteurs. Notre effort commun avec IVCC est de découvrir et développer des solutions qui peuvent aider à transformer radicalement la santé publique dans les régions où les gens vivent avec la menace quotidienne du paludisme, et d'éradiquer le paludisme d'ici 2040. »

Syngenta est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture qui aide à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en permettant à des millions d'agriculteurs de faire un

meilleur usage des ressources naturelles disponibles. Par nos capacités scientifiques de premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les plantes. Nous nous engageons à prévenir la dégradation des sols, améliorer la biodiversité et revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez [www.syngenta.com](http://www.syngenta.com) et [www.goodgrowthplan.com](http://www.goodgrowthplan.com). Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse [www.twitter.com/Syngenta](https://www.twitter.com/Syngenta)

### **Mentions société**

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.

RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832

N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

### ***Avertissement concernant les déclarations prospectives :***

Ce document contient des déclarations prospectives reconnaissables par l'emploi de verbes au futur et au conditionnel, ou de termes et expressions impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de déboucher sur des résultats sensiblement différents de ceux annoncés. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le dossier soumis par Syngenta à la Commission des titres et des changes des États-Unis (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de mettre à jour ses déclarations prospectives de manière à refléter les résultats réels, les changements de prévisions ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou d'émission, ni une invitation à vendre ou à émettre, ni un élément d'une telle offre ou invitation, ni non plus une sollicitation d'offres d'acquisition ou de souscriptions d'actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il ne doit servir de fondement ou être considéré comme probant dans le cadre de quelconques contrats à cet effet.

